

Date de mise en ligne : 11/01/2023

Code d'article 54S004**Description** PAPIER INGRAISSABLES OUVERT 2 CÔTÉS F/ FOOD**Catalogue** DEL 54, HOS 176, PAG 8**Date de modification** 18/10/2022 07:35:27**Spécifications du produit**

Unité de mesure MILLE
Dimensions 16x16,5 CM
Matériel PARCH.INGRAISSABLE
Couleur NATUREL
Grammage 34 G/M2
Poids net d'une unité (g) 2,20

Codes

Intrastat 48062000
ITF14 18420499233168
EAN13 8420499233161

Colisage

Paquet Unités / paquet 500
Dimensions paquet (cm) 17,00 x 20,50 x 5,50
Poids paquet (kg) 1,09
Volume paquet (m³) 0,0019168

Signage Triman et Info-Tri 

Carton Unités / carton 5.000
Paquets /carton 10
Dimensions carton (cm) 39,00 x 39,50 x 19,00
Poids carton (kg) 10,92
Volume carton (m³) 0,0292695

Signage Triman et Info-Tri 

Palette Cartons / couche 6
Cartons / palette 42
Conditionnement (U base x couches) 6 x 7
Poids (kg) 482,64
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable -18°C/+80°C Résist. graisses Cash & Carry

**Certificats**

Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

